

Saison estivale et pass sanitaire pour les CHRD

27/08/21

Communiqué de presse commun : UMIH - GNI - GNC - SNRTC

Une baisse d'activité nationale de 20% par rapport à l'été 2019 avec de très fortes disparités par type d'établissement et par territoires.

En cette fin de saison estivale, un bilan économique s'impose et les organisations professionnelles du secteur livrent les résultats d'une enquête réalisée en août 2021 auprès de leurs adhérents.

Malgré la saison estivale, les hôtels, cafés et restaurants enregistrent une baisse de leur activité et demandent au gouvernement le prolongement des aides dans le cadre d'un dispositif qu'ils souhaitent sur mesure.

UNE BAISSÉ D'ACTIVITÉ DE 20 %

Les résultats de l'enquête font état d'une perte d'activité en moyenne de 20 % entre l'été 2021 et l'été 2019 pour la quasi-totalité des établissements du secteur et même au-delà, dans des proportions qui varient notamment selon les destinations en cause et selon que les clientèles habituelles de ces établissements étaient présentes ou non.

PASS SANITAIRE, DES CONSEQUENCES DIRECTES SUR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE

Le pass sanitaire annoncé le 12 juillet 2021 par le Président de la République et mis en œuvre le 9 août a eu un impact certain sur l'activité des entreprises du le secteur des hôtels, cafés et restaurants.

Premiers concernés sans pour autant qu'ils ne soient assujettis à cette obligation, **les hôtels** qui dès le 12 juillet au soir ont enregistré des annulations et vu les réservations diminuer de la part de clients dans l'attente de précisions sur les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle obligation. Les incertitudes liées au pass ont pesé sur l'activité des hôtels.

C'est ainsi que l'hôtellerie va connaître durant toute la saison une activité marquée par un léger ralentissement en juillet, ou seulement 20 % des hôtels font le plein, puis par une reprise à l'occasion de laquelle 50 % des hôtels sont complets grâce à des réservations de dernière minute.

Si en juillet 2021, la baisse d'activité est restée contenue dans **les restaurants**, il en a été différemment à compter du 9 août.

Dès le 9 août, la mise en place du pass sanitaire dans les cafés et les restaurants, y compris sur les terrasses, a entraîné des conflits (pour 31 % des professionnels) **et une baisse d'activité a été constatée par 80% des professionnels interrogés lors de la première semaine de mise en place du pass sanitaire. Cela constitue en moyenne une baisse de 20 % par rapport à la semaine précédente.**

Ainsi, la part des restaurants réalisant au moins 80 % de leur CA habituel, voire connaissant une augmentation d'activité depuis la réouverture, chute à 66% en juillet puis seulement à 40 % en août.

60 % des restaurants perdent au moins 20 % de leur CA entre juillet et août 2021. Ils sont 40 % à perdre plus de 50 % de leur CA.

Parmi eux, les restaurants de chaînes qui sont très nettement impactés par l'obligation faite à la clientèle de justifier d'un pass sanitaire pour accéder aux restaurants et dans les centres commerciaux où ils sont installés.

A signaler tout de même : les 26,3% de professionnels interrogés annonçant un CA supérieur (en moyenne de 20%) par rapport à l'été 2019. Les établissements concernés déclarent être installés en zone rurale ou très touristique.

CAFES BARS ET DISCOTHEQUES

Déjà moins concernés par la reprise d'activité à l'exception des établissements dotés de terrasses dans les zones touristiques bénéficiant d'une bonne météo, **les cafés bars** ont décroché en août avec une clientèle qui conteste le pass sanitaire. Les terrasses ont été nettement moins fréquentées.

80 % des cafés, bars enregistrent une chute d'activité d'au moins 20 % entre juillet et août 2021. Une chute qui atteint même 50% du CA pour 42 % des professionnels interrogés.

La fréquentation de tous les établissements a varié selon que la clientèle habituelle était présente ou non. Or la clientèle touristique étrangère n'était pas présente et la clientèle française n'a pas compensé cette absence.

Pas plus que les jeunes de 18 à 35 ans, moins vaccinés, qui à compter du 9 août se sont davantage rassemblés sur les plages et autres espaces publics que dans les bars.

En revanche, pour **les discothèques** qui y ont décidé d'ouvrir à partir du 9 juillet (1 sur 4), elles ont réalisé un chiffre d'affaires égal ou supérieur à l'été 2019.

TRAITEURS ORGANISATEURS DE RECEPTIONS

Les difficultés restent importantes pour les Traiteurs Organismes de réception avec un taux de réservation inférieur à 10 % du volume habituel pour plus d'un sur 3 (36,4 %) et inférieur à 30% pour 2 professionnels sur 3.

Les taux de réservation ont demeuré très faible pour le mois d'août 2021.

Cependant il semblerait que les réservations reprennent pour l'automne pour 83,3% de ceux interrogés.

SITUATION CATASTROPHIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS DES GRANDES METROPOLES ET D'OUTRE-MER

A signaler, la situation catastrophique des **établissements parisiens** dont nombre sont restés fermés :

1 hôtel sur 2 en juillet puis 2 sur 3 en août étaient fermés.

Ceux qui ont ouvert accusent le coup : aucun hôtel n'a réussi à réaliser son chiffre d'affaires de 2019.

20 % des restaurants et 10 % des bars ont également décidé de fermer en août. Tous accusent des pertes de chiffre d'affaires.

La moyenne de baisse est de 45% (mais va pour certains jusqu'à 60%) pour les restaurants sur juillet-août pour les établissements situés dans les Outre-Mer (couvre-feu, confinement) ou les grandes métropoles Lille, Lyon, Bordeaux, Marseille.

A noter : la forte pénurie de main d'œuvre dont souffre le secteur qui, paradoxalement, vient réduire l'activité voire le développement d'entreprises qui connaissent un rebond.

Des restaurants doivent, faute de personnel, réduire leur plage d'ouverture à la clientèle et même fermer 1 ou 2 jours par semaine.

DES AIDES « COUSUES MAIN » POUR LES ENTREPRISES

Face à ces chiffres qui prouvent qu'en dépit de la saison estivale, les entreprises du secteur des hôtels, cafés et restaurants restent en crise, avec cumulé à une arrière-saison qui inquiète la profession (tourisme mondial toujours bridé, événements professionnels encore reportés, maintien du télétravail), **les organisations professionnelles demanderont le 30 août prochain au ministre de l'Économie le prolongement du dispositif d'accompagnement qui devait prendre fin le 31 août 2021.**

Le Ministre a déclaré de nombreuses fois que tant que des mesures sanitaires viendront impacter l'activité de nos entreprises, des mesures d'indemnisation et d'accompagnement seront mises en œuvre. La situation exige qu'il continue d'en être ainsi. **Il est indispensable de prolonger le dispositif du Fonds de Solidarité au-delà du 31 août ainsi que le crédit de cotisations.**

Des solutions doivent également être trouvées pour repousser le remboursement des PGE. Les entreprises ne pourront pas faire face dans l'immédiat à leurs échéances. Elles risquent de disparaître.